

**ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**  
**CANTINE**

Madame, Monsieur,

Comme les années précédentes le paiement de la cantine se fera :

- Au début de mois et **payable dans les 5 jours**. Si la cantine n'est pas réglée dans ce délai votre enfant ne pourra être inscrit.
- Le règlement des cantines est à effectuer auprès de Virginie Plauchud ou à mettre dans la boîte aux lettres de la mairie du Castellet avec l'inscription à l'attention du SIVU .
- Les chèques doivent être à l'ordre du **Trésor Public**
- Pour ceux qui s'inscrivent au jour le jour le paiement est à effectuer **en même temps que la réservation**, sinon l'enfant ne pourra être inscrit.
- **Les cantines non annulées sont à régler**

**Pour les enfants qui mangent à la cantine :**

Une brosse à dents, 2 dentifrices et un gobelet au nom de l'enfant

Suite à un imprévu de prestataire pour les repas de cantine , le prix du repas n'est pas encore fixé à ce jour, nous vous en informerons le plus tôt possible.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à votre disposition pour toute question

**Les réservations et les annulations de cantine se font les jours suivants :**

**Le mardi avant 9 h : Pour le jeudi et vendredi**

**Le vendredi avant 9 h: Pour le lundi et mardi**

Si vous désirez commander votre repas, merci de remplir et renvoyer le coupon ci-dessous uniquement dans la boîte à lettres de la mairie du Castellet.

**Garderie :**

Elle sera assurée par le personnel du SIVU .La garderie est payante dès la sortie de l'école seul le temps d'attente entre les 2 bus est gratuit si votre enfant le prend (**3 écoles**)

**Tarifs :** 1 euro le matin ( 7h45– 8h35) pour le Castellet ( 7h45-8h30) pour Entrevennes ( 7h45- 8h20) pour Puimichel

2 euros le soir ( 16h30 – 18h00) le Castellet

1 euro le soir ( 16h15 – 17h00) Puimichel

1 euro le soir ( 16h20 – 17h00) Entrevennes

45 euros le trimestre pour 1 enfant

40 euros le trimestre par enfant pour Puimichel et Entrevennes

80 euros le trimestre pour 2 enfants

**Horaires des écoles :** Le Castellet 8h35 – 11h45 / 13h30 – 16h30

Puimichel 8h20 – 11h55 / 13h30 – 16h15

Entrevennes 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h20

En ce qui concerne le transport , **les horaires mentionnés sont les horaires de départ de navettes**

Les bus d'Entrevennes et de Puimichel sont équipés d'un scan, votre enfant devra matin et soir scanner sa carte de bus .

Si votre enfant n'a pas encore sa carte de bus, merci de faire le nécessaire auprès du service de transport de la DLVA. Le bus est accessible aux enfants à partir de 3 ans.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Benoît GOUIN

*Coupon à renvoyer **avant le jeudi 28 août dernier délais***

*Dans la boîte à lettres de la Mairie du CASTELLET*

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° de tel père :

Mail :

N° de tel mère :

Mail :

Ecole :

**Votre enfant fait-il une allergie alimentaire ? Si oui laquelle :**

**Veillez cocher les cases de votre choix**

**Inscription pour la semaine de la rentrée :**

	<b>LUNDI 01</b>	<b>MARDI 02</b>	<b>JEUDI 04</b>	<b>VENDREDI 05</b>
<b>CANTINE</b>				
<b>GARDERIE</b>				
<b>BUS</b>				

Pour les autres semaines s'adresser à Madame Plauchud . 06 24 97 08 46